

*« Miser sur le développement durable :
pour une meilleure qualité de vie »*



Plan gouvernemental sur la diversité biologique 2004-2007

En bref

Québec 



Mot du ministre de l'Environnement

Faisant partie de cette vie planétaire, nous oublions à l'occasion nos devoirs, nos obligations et notre dépendance par rapport à ce qui crée, conditionne et maintient la vie sur la Terre, je veux dire « la biodiversité ».

Heureusement, nous prenons de plus en plus conscience du rôle essentiel que nous avons tous envers la protection, le maintien et l'utilisation durable de toutes les espèces, de toute la variété à l'intérieur de chaque espèce et de tous les milieux de vie. Maintenant, nous comprenons mieux, jour après jour, l'importance de ces ressources biologiques pour notre vie sociale et économique.

S'il y a un domaine où le développement durable prend toutes ses dimensions, c'est bien dans la conservation de la diversité biologique. Le Plan gouvernemental sur la diversité biologique constitue donc pour le gouvernement une pièce importante et significative de son plan de développement durable. Par le nombre de partenaires associés à ce projet, par les principes que sous-tend ce plan, par l'ensemble des réalités humaines qui sont visées par celui-ci, par le partenariat et la participation auxquels notre plan fait appel, c'est autant de dimensions du développement durable qui sont mises en œuvre.

Par sa Stratégie et son Plan d'action sur la diversité biologique, c'est aussi un cadeau que l'on se fait pour que dure la vie. Ainsi, nous chercherons à nous imprégner davantage d'une culture écologique afin d'évoluer en harmonie avec la nature.

A handwritten signature in black ink that reads "Thomas J. Mulcair". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underneath.

Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La diversité biologique, appelée aussi biodiversité, désigne l'ensemble des espèces et des écosystèmes de la Terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. La diversité biologique englobe en fait tout ce qui vit, y compris les variétés créées par manipulation génétique ou par croisement sélectif. Cette diversité forme la biosphère, cet enchevêtrement d'organismes vivants qui rend possible l'existence des êtres humains sur notre petite planète bleue.

Le Québec est l'une des plus grandes régions d'Amérique du Nord, occupant près de 1,7 million de kilomètres carrés. Ce territoire, trois fois plus vaste que la France, abrite près de 40 000 espèces de plantes et d'animaux sauvages, des millions d'animaux domestiques et des plantations agricoles et horticoles en tous genres. On trouve au Québec plusieurs entités naturelles dont la toundra, la taïga, la pessière, la sapinière, la forêt feuillue et le fleuve Saint-Laurent.

L'importance d'agir

Il existe une très grande interdépendance entre la nature et les organisations humaines qui en dépendent. Le lien étroit entre tous les systèmes naturels et anthropiques appelle une coopération accrue et soutenue pour résoudre les conflits d'usage et réduire les tensions qui agressent les systèmes vitaux de la planète.

Le Québec a toutes les raisons pour développer une meilleure gestion de sa biodiversité. Parmi ces raisons, on note :

- le déclin de la biodiversité à l'échelle mondiale ;
- les écosystèmes du Québec sont très utiles et fortement convoités pour l'utilisation de leurs ressources ;
- la bonne gestion de la biodiversité est essentielle pour l'avenir économique et la compétitivité du Québec ;
- les espèces envahissantes menacent ;
- la connaissance actuelle de la biodiversité permet d'agir avec plus d'efficacité ;
- la mise en place d'activités de développement durable exige la prise en compte de la diversité biologique.



Le Plan gouvernemental 2004-2007 sur la diversité biologique : une réponse concrète à la sauvegarde et à l'utilisation durable de la biodiversité

Le gouvernement du Québec vient d'adopter une Stratégie et un Plan d'action sur la diversité biologique qui constituent son Plan d'action gouvernemental 2004-2007. La coordination et l'élaboration de ce plan ont été confiées au ministre de l'Environnement.

Ce Plan gouvernemental est le fruit d'une consultation publique et d'un vaste processus de concertation et d'engagements interministériels visant à répondre aux grands objectifs de sauvegarde et d'utilisation durable de la biodiversité. Ils touchent à tous les secteurs prioritaires de la diversité biologique québécoise tels que :

- Faune
- Forêts
- Milieux agricoles et aquatiques
- Énergie
- Mines
- Milieu nordique
- Milieu urbain
- Biotechnologie
- Éducation

Par son Plan gouvernemental 2004-2007, le Québec vise à :

- Sauvegarder son patrimoine naturel par la consolidation d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité, et par la protection des espèces menacées ou vulnérables.
- Contribuer au maintien de sa diversité biologique au cours de la planification ou de la réalisation d'activités liées à l'énergie ou durant la réalisation d'activités à caractère faunique, forestier, agricole, minier, industriel, touristique, urbain et villageois, ou de transport.
- Prendre en compte la diversité biologique dans la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur les organismes génétiquement modifiés, les changements climatiques, la gestion de l'eau ainsi que sur la sécurité environnementale et civile.
- Associer la société civile au maintien de la diversité biologique, tout particulièrement les Autochtones, les jeunes, les organismes non gouvernementaux et les organismes publics régionaux et locaux.
- Favoriser le développement et la mise en valeur des connaissances sur la diversité biologique.
- S'associer, sur la scène canadienne et à l'échelle internationale, aux efforts de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.



Une intervention majeure en développement durable

Le développement durable se doit d'être soutenu par des actions tangibles. Le Plan gouvernemental sur la diversité biologique constitue l'une des initiatives majeures mises de l'avant par le gouvernement du Québec dans le cadre du développement durable.

- Ce plan couvre les dimensions environnementale, sociale et économique des ressources biologiques du Québec.
- Ce plan repose sur des objectifs clairs et mobilisateurs qui visent des changements tangibles et mesurables.
- Ce plan inscrit le maintien de la biodiversité et son utilisation durable dans tous les grands chantiers, stratégies et plans gouvernementaux sectoriels et intersectoriels.
- Ce plan implique une reddition de comptes annuelle et des indicateurs de résultats et de suivi.

Le Plan gouvernemental sur la biodiversité rejoint les buts de la Convention sur la diversité biologique. Cette convention internationale qui guide l'action du Québec porte sur :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique ;
- le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Le Plan gouvernemental sur la diversité biologique met de l'avant les grands principes du développement durable :

- la satisfaction des besoins essentiels des humains dans une perspective de qualité de vie ;
- l'équité sociale dans un souci d'équité intergénérationnelle ;
- la participation et l'engagement de tous : ministères, organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, jeunes, Autochtones, entreprises, etc. ;
- l'accès au savoir pour mieux agir ;
- la prévention et la précaution ;
- le respect de la capacité de support des écosystèmes ;
- la conservation responsable ;
- le partenariat et la coopération.

La biodiversité, un actif de grande valeur

Le développement scientifique et technologique, l'art, la culture et l'économie ont de tout temps été tributaires de la nature. L'existence, l'évolution et l'histoire de l'espèce humaine sont indissociables de la biosphère.

Le capital nature vaut son pesant d'or. On peut apprécier cette fortune en matière de valeurs écologiques en mesurant les rôles que les espèces vivantes jouent dans les écosystèmes. La nature et ses richesses ont aussi une valeur esthétique et culturelle.

Les spécialistes s'intéressent à la valeur scientifique de la diversité biologique. Mais c'est sans doute la valeur alimentaire et l'importance économique des ressources biologiques qui attirent le plus notre attention.

Les ressources biologiques demeurent au Québec parmi les principaux moteurs du développement durable de l'économie québécoise.

En 1999, l'exploitation primaire des ressources agricoles, forestières et fauniques rapportait au Québec plus de 21 milliards de dollars et donnait de l'emploi direct à plus de 200 000 personnes.



Les engagements du Plan gouvernemental sur la diversité biologique

Quelques actions et secteurs ciblés :

1. Aménagement de notre territoire

- Constituer des aires protégées représentatives de la biodiversité dans tout le Québec, pour atteindre une superficie de 8 %.
- Constituer, pour 2007, 10 nouvelles réserves écologiques, protéger 100 écosystèmes forestiers exceptionnels, reconnaître 50 réserves naturelles en milieu privé et constituer un parc national au Nunavik.
- Introduire, d'ici mars 2006, de nouvelles exigences liées au maintien de la biodiversité dans les plans généraux d'aménagement forestier.
- Intégrer, d'ici 2007, aux planifications annuelles et quinquennales des industriels forestiers, la localisation des espèces menacées ou vulnérables se trouvant sur leur territoire d'intervention et leur signifier la mesure de protection à appliquer.
- S'assurer, d'ici 2005, que la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables soit intégrée dans tous les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC).

2. Faune et flore

- Désigner, en 2005, 25 espèces floristiques menacées ou vulnérables et 36 de leurs habitats.
- Élaborer, publier et mettre en œuvre, d'ici 2006, les plans de conservation de 34 plantes menacées ou vulnérables.
- Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2006, les plans d'action pour chaque espèce faunique désignée menacée ou vulnérable.
- Étendre l'application de la politique des débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques.
- Réintroduire, d'ici 2007, le bar rayé dans le Saint-Laurent.
- Protéger, d'ici 2007, en forêt publique 100 % des sites connus d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables.

3. Activités agricoles

- Introduire le concept d'éco-conditionnalité dans les programmes de soutien financier destinés aux productrices et aux producteurs agricoles.
- Réaliser des projets pilotes de restauration d'habitats naturels en milieu agricole.
- Soutenir, d'ici 2005 en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés, en lien avec les milieux naturels.

4. Activités industrielles

- Faire caractériser par les entreprises, d'ici 2007, les rejets industriels de tous les établissements miniers.
- Augmenter, d'ici 2007, le nombre de nouveaux projets d'implantation de meilleures pratiques d'affaires, incluant la gestion environnementale au sein des grandes entreprises et des PME.
- Mettre en œuvre une politique d'écotourisme durable d'ici 2007.

5. Transports

- Doter, d'ici 2007, le ministère des Transports d'un système de gestion environnementale de type ISO 14001.
- Appliquer, d'ici 2005, une gestion écologique sur plus de 90 % des dépendances vertes associées aux emprises autoroutières.



Les acteurs du plan gouvernemental

Ministères

- Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- Affaires municipales, Sport et Loisir
- Culture et Communications
- Développement économique et régional et Recherche
- Éducation
- Emploi, Solidarité sociale et Famille
- Environnement
- Relations internationales
- Ressources naturelles, Faune et Parcs
- Sécurité publique
- Transports

Sociétés et organismes

- Fondation de la faune du Québec
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Société des établissements de plein air du Québec
- Tourisme Québec

Partenaires extragouvernementaux

- Centre de la biodiversité du Québec
- Conseil de l'environnement et du développement durable – 02
- Fédération des pourvoyeurs du Québec
- Fédération québécoise de la faune
- Fédération québécoise des zecs
- Hydro-Québec et Fondation Hydro-Québec
- Union québécoise pour la conservation de la nature

Pour plus d'information sur la Stratégie et le Plan d'action québécois sur la diversité biologique du Québec, n'hésitez pas à consulter le site Internet du ministère de l'Environnement à www.menv.gouv.qc.ca.

Crédit photos :

Jean-Marie Chabot, Gaétan Beaulieu, Denis Chabot
© Le Québec en images, CCDMD

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2004
ISBN 2-550-43571-0
Envirodoq ENV/2004/0331
© Gouvernement du Québec, 2004



**Pour tout renseignement,
vous pouvez communiquer
avec le Centre d'information
du ministère de l'Environnement.**

Téléphone : (418) 521-3830

ou, sans frais, 1 800 561-1616

Télécopieur : (418) 646-5974

Courriel : info@menv.gouv.qc.ca

Internet : www.menv.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec, 2004

Environnement
Québec 


BRILLER
PARMI LES **MEILLEURS**